



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du préfet du Morbihan du 2 mai 2017, il sera procédé dans la commune de Saint-Philibert à une enquête d'utilité publique sur le projet de réalisation du lotissement du Bois du Dolmen. Le maître d'ouvrage est la commune de Saint-Philibert.

L'enquête sera ouverte en mairie de Saint-Philibert **du 19 juin (9h00) au 5 juillet 2017 (17h30)**.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le président du tribunal administratif, M. Dominique BERJOT, administrateur territorial en retraite.

Du 19 juin (9h00) au 5 juillet 2017 (17h30), toute personne pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de Saint-Philibert chaque jour ouvrable aux horaires habituels d'ouverture :

- lundi, mercredi, vendredi : 9h00-12h00 et 13h30-17h30,
- mardi, jeudi, samedi : 9h00-12h00.

Les intéressés pourront consigner directement leurs observations sur le registre unique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Philibert. Ils pourront également les adresser par écrit au commissaire enquêteur ou par mail à l'adresse : enquetepublique.stphilibert@orange.fr. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet de la mairie de Saint Philibert : www.saintphilibert.fr.

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Philibert les :

- **lundi 19 juin 2017 de 9h00 à 12h00,**
- **samedi 24 juin 2017 de 9h00 à 12h00,**
- **mercredi 5 juillet 2017 de 13h30 à 17h30.**

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'enquête pour émettre ses conclusions motivées sur l'utilité publique du projet.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Philibert et à la préfecture du Morbihan – direction des relations avec les collectivités locales. Ces éléments seront également publiés sur le site internet de la préfecture du Morbihan <http://www.morbihan.gouv.fr>.